

# COMMUNE D'UXEM

DEPARTEMENT DU NORD



Téléphone : 03.28.26.12.27  
Télécopie : 03.28.26.93.26  
Mail : mairie-uxem@wanadoo.fr

## REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire est une période de transition entre la famille et l'école. C'est un moment de vie alliant détente, repos et jeux. L'organisation de l'accueil périscolaire à l'école Gérard Deligny relève de la responsabilité de la commune d'Uxem.

### LES MODALITES D'ACCUEIL

Les enfants sont accueillis à l'école maternelle :

- le matin de 7h 30 à 8h45 le pointage se fait à l'arrivée de l'enfant.
- l'après-midi de 16h30 à 18h30. L'enfant non autorisé à rentrer seul sera accueilli à la périscolaire accompagné de l'enseignant de sa classe.
- Les familles doivent prévoir le goûter dans le cartable.

Actuellement, le tarif est de 1.60 euros par séance et est susceptible d'être modifié par délibération du conseil municipal. Une facture est adressée tous les mois par la trésorerie de Dunkerque.

### REGLES DE VIE ET SANCTIONS

Afin de garantir le bien vivre ensemble, les enfants et les familles doivent respecter les règles suivantes :

- Respecter les personnes (autres enfants et le personnel communal)
- Interdiction de toute forme de violence
- Avoir un vocabulaire et un comportement adaptés à la vie en collectivité
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Le manquement à ces règles, ou toute manifestation perturbant le groupe ou le bon fonctionnement des activités fera l'objet d'une sanction (voir le tableau des sanctions du règlement de la cantine).

*Toute la correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire  
Mairie:2 Route de Ghyvelde – 59229 UXEM-*